



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 4

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e) :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet :	Association des Villes Marraines de l'armée - Adhésion et procédure de parrainage au 28ème régiment de Transmissions d'Issoire
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Après de nombreux échanges d'information avec l'Association des Villes Marraines, regroupant l'ensemble des collectivités territoriales qui parrainent des unités opérationnelles des Forces Armées, la ville du Puy-en-Velay a émis le souhait de parrainer une unité opérationnelle de l'Armée de Terre.

Délibération n°4 du jeudi 11 juillet 2024

Ce souhait est l'expression par la Collectivité de la volonté de soutenir le moral de nos forces armées en favorisant des échanges entre la Ville et l'unité opérationnelle avec l'ambition avouée d'approfondir les liens entre la nation et son armée.

Par courrier du 15 mars 2024, le Général d'Armée Pierre Schill, Chef d'État-major de l'Armée de Terre, a été saisi du projet de parrainage entre la ville du Puy-en-Velay et un régiment de l'Armée de Terre. Le 08 avril 2024, une proposition de parrainage avec le 28ème régiment de Transmissions, stationné à Issoire, dans le Puy de Dôme a été faite.

La relation avec ce régiment constituera par ailleurs un hommage à la mémoire des anciens combattants, notamment lors de sa présence à l'occasion de certaines cérémonies commémoratives. Il en résulte aussi des opportunités d'échanges et de rencontres, notamment dans le domaine éducatif et culturel.

Les dépenses liées au parrainage militaire sont les suivantes :

- la fourniture de la charte, réalisée en double exemplaires, sur des parchemins au format A3, selon le procédé de l'enluminure à la main, ainsi que deux écus de bois frappés de l'emblème de bronze de l'Association des Villes Marraines pour un montant de 650 euros,
- la cotisation annuelle à l'Association des Villes Marraines, qui s'élève à 0,04 euros par habitant.

Conformément aux procédures inter-armées en vigueur et afin de concrétiser ce parrainage, il est demandé au Conseil ;

- de bien vouloir donner son accord, à l'unanimité, pour la poursuite de cette action,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément, qui sera adressé à l'Association des Villes Marraines, seule habilitée, après validation, à la soumettre au Chef d'État-major de l'Armée de Terre.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

Le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour la poursuite de cette action,
- **APPROUVE** la désignation du 28ème régiment de Transmission stationné à Issoire, comme unité opérationnelle de l'Armée de Terre parrainée par la ville du Puy-en-Velay, ainsi que les engagements qui en découlent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'agrément au Chef d'État-major,
- **ADHÈRE** à l'Association des Villes marraines des forces armées, pour une cotisation annuelle de 0,04 euros par habitant, sur la durée du mandat, afin de mener à bien ce parrainage,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 30
Contre : 2
Michelle CHAUMET, Celine GACON

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le



ID : 043-214301574-20240717-DEL_2024_0089-DE

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024